













Tél. 03 89 33 28 33 / Fax 03 89 33 28 34 fdfc68@mouvement-rural.org/www.fdfc68.org

### DATES, LIEUX ET HORAIRES

\* Du 08 au 26 juillet 2024

<u>Accueil de loisirs de Balgau</u>
23 rue de Nambsheim
68 740 BALGAU
Tel: 03 89 34 37 72

Prise en charge des enfants : **A partir de 7H45 jusqu'à 18h15** Inscription à la semaine

Repas
Les repas de midi et le goûter de 16h
sont compris dans le prix des accueils.

## MODALITES **D'INSCRIPTIONS**

Le dossier d'inscription est à retirer et à déposer complété à l'accueil périscolaire de Balgau au plus tard le 21 juin 2024.

Les frais d'inscription sont à régler en totalité au moment de l'inscription. Venir muni de l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) et du carnet santé de l'enfant de Nous accueillons les enfants dès 3 révolus. ans La Fédération privilégie une inscription à la semaine propice à la dynamique d'un d'enfants, à la groupe progression pédagogique nécessaire au projet d'animation et au respect du rythme de chacun.

**ORGANI SATEUR** 

Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace

4, rue des Castors 68200 Mulhouse Tél. 03 89 33 28 33

fdfc68@mouvement-rural.org - www.fdfc 68.org



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Heut-Rhin

### **TARIFS**

M = Revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu fiscal de référence n-1 / 12.

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M <2300 €	2300 € <m<3000 td="" €<=""><td>M &gt;3000 €</td></m<3000>	M >3000 €
Famille 2 enfants	M <2700€	2700 € <m<3400 td="" €<=""><td>M &gt;3400 €</td></m<3400>	M >3400 €
Famille 3 enfants	M <3800 €	3800 € <m<4400 td="" €<=""><td>M &gt;4400 €</td></m<4400>	M >4400 €
Communes de Balgau,			
et Nambsheim			
Semaine de 5 jours	60.50 €	72.85 €	86.90 €
Autres Communes			
Semaine de 5 jours	72.60 €	87.40 €	104.30 €

Pour les personnes non adhérentes à la FDFC, une cotisation de 11.- € par enfant est à rajouter pour l'année 2023/2024

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITES

#### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

vendredi 21 JUIN 2024 inclus

### CONDITIONS GÉNÉRALES

- -Les bons CAF, les chèques ANCV, les aides Comités d'Entreprise et tickets CESU sont acceptés. Paiement à l'ordre de la Fédération des foyers-clubs.
- -Toute inscription doit être soldée avant le démarrage de l'accueil.
- -Toute demande d'annulation doit être faite par écrit au siège de la Fédération et au plus tard 7 jours avant la date de démarrage de l'accueil de loisirs, dans ce cas, rien ne sera facturé.
- -En cas d'absence de l'enfant lors du séjour, aucun remboursement ne sera effectué, sauf :
- -En cas de maladie de l'enfant : remboursement uniquement des frais de garde (les repas que nous ne pouvons plus décommander auprès de notre traiteur seront facturés). Ce remboursement pourra s'effectuer uniquement sur présentation d'un certificat médical à remettre au directeur le premier jour d'absence.







# Les Jeux Olympiques des P'tits Filous



Du 22 au 26 juillet 2024

Enfile ta tenue, mets tes baskets, en route pour une semaine sportive!



## <u>Au programme de la semaine:</u>

- "Eaux' lympiades"
- -Initiation Tennis en <mark>partenariat a</mark>vec le Tennis club de Fessenheim
- Tournois sportifs
- -Initiation Tir à l'arc, basket
- -Promenade à vélo...
- -Une sortie











## Fiche d'Inscription

Je soussigné(e) responsable légal
Nom:Prénom:
Adresse:
Code postal :Commune :
Tél. domicile : Tél.prof. :
Adresse mail:
Profession Parent 1: Employeur:
Profession Parent 2: Employeur:
Inscrit mon Enfant
Nom:Prénom:
Né(e) le :Lieu de naissance :
Département ou pays :
A 1/Acqueil de Leieire de
A L'Accueil de Loisirs de
Date: duau
du auau
Montant Revenu Fiscal de Référence :
Nombre d'Enfants à charge :
Nombre de parts :
Règlement T1 T2 T3
☐ Je suis adhérent à la FDFC Alsace n° adhésion
☐ Je ne suis pas adhérent et ajoute 11 € par enfant au montant total
Je verse la totalité des frais de centre
par chèque N°

À l'ordre de la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace

# Autorisation parentale obligatoire

Je soussig	né(e)	responsable	e légal	☐ F	Parent 1	☐ Pare	ent 2	☐ Tuteur
Nom et pro	énom			•••••				
					•	·		égimes Ex. :
No do C C	/NACA -							
N de 5.5.	/IVISA (	ou Autre						
Autorise m	non en	fant						
Nom et pro	énom							
• Às	se baigi	ner		OUI	NON			
		n <b>é et photo</b> s par le Cen		ans le ca OUI	<b>dre d'an</b> ir NON	nations o	u d'acti	vités
		er ces photo la FDFC	os dans la	presse 6	et sur le s	ite intern	et de l'a	accueil de loi-
Autorise le	es perso	onnes suiva	ntes à vei	nir cherc	her mon e	enfant au	Centre	:
Personne(	s) à coı	ntacter en d	as d'urge	nce (nor	n + téléph	none):		
Fait à			le					

Signature



### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



FICHE	SANITAIRE
DE	LIAISON

1 - ENFANT		
NOM :		
PRÉNOM :		
DATE DE NAISSA	NCE :	
GARÇON 🗖	FILLE 🛄	

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES (enfant né à partir du 01/01/2018)	DATES
BCG				Coqueluche	
Diphtérie-Tétanos-				Haemophilus Influenzae type b (HIB)	
Polyomyélite	0			Hépatite B	
Autres (précisez)				Pneumocoque	
				Méningocoque C	
				Rougeole-Oreillons-Rubéole	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

#### 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui 🗖 non 🗖

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

### L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉCILE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÚ	SCARLATINE
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	ORBILLONS	
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	
ALIMEN	NTAIRES oui 🔲 non	AUTRES	***************************************	or all the first of the second
	22. <del>10.1</del> 1	Al <del>egas</del>	si automédication le siç	
RÉCISEZ LA CAUSE I	DE L'ALLERGIE ET LA	CONDUITE À TENIR (		gnaler)
RÉCISEZ LA CAUSE I	DE L'ALLERGIE ET LA (	CONDUITE À TENIR (	si automédication le sig	gnaler)
RÉCISEZ LA CAUSE I	DE L'ALLERGIE ET LA	CONDUITE À TENIR (	si automédication le sig	gnaler)
RÉCISEZ LA CAUSE I	DE L'ALLERGIE ET LA	CONDUITE À TENIR (	si automédication le sig	gnaler)
RÉCISEZ LA CAUSE I	DE L'ALLERGIE ET LA (	CONDUITE À TENIR (	si automédication le sig	gnaler)

	S DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.
	THE TRUE OF THE PRESENTION AT REPORT.
4 - RECOMM	ANDATIONS UTILES DES PARENTS
VOTRE ENFANT PRÉCISEZ.	PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC
	ABLE DE L'ENFANT
	PRÉNOM
ADRESSE (PEND	ANT LE SÉJOUR)
	DRTABLE), DOMICILE:
NOM ET TÉL. D	U MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)
	annount la Mari de Marie de Marie
exacts les rens	responsable légal de l'enfant , déclare seignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, s (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
Date :	Signature :
	A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
	COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES
OBSERVATION	NS .

..... 

### UNE VOLONTÉ ÉDUCATIVE **AFFIRMÉF**

La Fédération considère que chaque enfant, chaque jeune doit devenir un citoyen, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit. Aussi, ne considérant pas l'enfant et le jeune comme un problème, mais plutôt comme un acteur de la transformation sociale, la volonté de la Fédération est de

mettre en œuvre l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à son évolution, à son apprentissage, à son éducation, au développement de son autonomie. Ainsi, la mise en œuvre de projets à destination des enfants et des jeunes, favorisera l'épanouissement, respectera les rythmes de vie et les besoins de

### L'ACCUEIL DE LOISIRS, LIEU **D'AVENTURE**

L'accueil de loisirs doit-être un lieu d'aventures individuelles et collectives. Il doit permettre à chacun de vivre quelque chose de nouveau aussi bien au niveau des projets d'animation que dans le vécu des acteurs.

Cette aventure se situe dans un temps périscolaire, extrascolaire et de vacances. elle doit donc être avant tout un temps de détente, de plaisir. L'accueil de loisirs doit permettre à chacun de retrouver sa part de rêve et de spontanéité.

## Le développement d'une éducation privilégiant le loisir intelligent dans des domaines tels que le sport, la culture



Une idée de l'Animation

FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

4. rue des Castors 68200 Mulhouse Tél. 03 89 33 28 33 / Fax 03 89 33 28 34 fdfc68@mouvement-rural.org/www.fdfc68.org